COMMUNE DE OGNES

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/2017

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Maire,
Etaient présents : Karine Legrand, Jean Lefèvre, Catherine Crampon, Daniel Cruypelinck, Emmanuel Torrez, Laurence Duchatelet.
Marie Saro, chargée d'étude et Mme Serriere, chef de projet du bureau d'étude URBA-SERVICES.
Absent : Sophie Ip, Aurélie Baudry.

1. **Désignation du secrétaire de séance :** Monsieur Jean Lefèvre est élu secrétaire de séance.

2. **Approbation du Procès-Verbal du 30 janvier 2017 :** Le Procès-Verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

3. **Débat sur le projet d'Aménagement et de développement durables :**

↳ Le diagnostic territorial qui a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de faire ressortir les enjeux principaux du territoire de Ognes.

Le Conseil Municipal organise le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce débat, rendu obligatoire par la Loi SRU (article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme), est un exercice de programmation nécessaire pour une meilleure application du concept de Développement Durable.

Le compte rendu de séance exprime, pour chacun des grands thèmes abordés lors de la réunion, les volontés, les projets et les perspectives d'évolution de la commune.

I - Géographie, paysage et patrimoine naturel

- Préserver les terres agricoles du plateau
- Préserver le caractère de « village bosquet » : reconnaître l'intérêt paysager des haies et veiller à une bonne intégration paysagère des constructions nouvelles en lisière
- Ne pas mettre en cause les éventuelles continuités écologiques en maintenant les espaces agricoles et naturels

II - Espace aggloméré

- Harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble du village

III - Réseaux

- Limiter les risques de pollution, notamment, à court terme, avec la mise en conformité des installations d'assainissement individuel
- Assurer la défense incendie du village

- Favoriser une meilleure desserte en télécommunications numériques
- Tenir compte des capacités du réseau électrique dans les réflexions en matière de développement urbain

IV - Sensibilités et contraintes

- Tenir compte des phénomènes de remontées de nappe
- Tenir compte de la présence de cavités

V - Dynamique

- Prendre en compte les volontés de modération du développement du village au regard du statut de commune rurale du SCOT
- Veiller à une évolution modérée de la population en termes d'effectif
- S'assurer que le niveau d'équipements publics réponde aux besoins de la population
- Permettre l'accueil de nouvelles activités compatibles avec la vie du village
- Assurer la pérennité de l'économie agricole sur le territoire
- Reconnaître la vocation de loisirs des équipements à l'entrée sud de l'agglomération (voie communale n°5 – direction Oissery)
- Envisager la mise en place d'un tour de ville
- Améliorer l'offre en stationnement

VI - Planification urbaine

- Envisager l'accueil d'au moins une quinzaine de logements en réponse au desserrement théorique des ménages sur les quinze prochaines années
- S'appuyer en priorité sur les potentialités intra-urbaines repérées pour développer le village :
    - Permettre d'éventuelles opérations de renouvellement urbain sur les terrains bâtis inoccupés (parcelle rue des Fontaines, parcelle occupée par le logement vacant),
    - Favoriser le comblement des dents creuses en permettant leur constructibilité,
    - Permettre un développement urbain sur les îlots intra-urbains repérés (extrémité de l'impasse des Grands Prés et rive sud de la rue Claude Tillet à l'entrée Est du village),
    - Rééquilibrer les rives bâties au niveau de la rue des Fontaines, dans la mesure où les terrains étaient autrefois urbanisés.
- Permettre la mixité dans l'offre nouvelle de logements
- Ne pas consommer d'espaces naturels ou agricoles en dehors de l'enveloppe du village.

Séance levée à 23h35.